



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Juin 2021

Le 15 Juin 2021 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la salle des mariages de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. DATTÉE Catherine, Maire.

Présents : Mme DATTÉE Catherine, Maire, Mmes : BASILE Anne-Marie, COLLÉAUX Jeannine, MOYER Chantal, MM : BODET Samuel, MARTINEZ Christophe, MÉRILLON Franck, PINON Marc, RÉMON Stéphane, VAUDOUR Michel, VERGEON Laurent.

Excusés ayant donné procuration : MM : DANTON Jérémie à M. MARTINEZ Christophe, DATTÉE Pierre à Mme DATTÉE Catherine, PINET Yves à M. VAUDOUR Michel, TREMBLAY Olivier à M. VERGEON Laurent.

Secrétaire de séance : M. VAUDOUR Michel

052/2021 - Décision par le Conseil de la suite à donner au dossier de préemption sur le bien de Monsieur et Madame DESNEUX sis 16 rue des Écoles 37110 SAUNAY préalablement à l'audience au tribunal judiciaire de Tours fixée au 21 juin 2021 à 9h.

Madame le Maire rappelle les faits suivants :

- Le 18 février 2021, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) relative au bien sis 16 rue des Écoles 37110 SAUNAY appartenant à Monsieur et Madame DESNEUX, cadastré B 0474, a été reçue en mairie au prix de 26 500 euros.
- Le 25 février, l'ancien Maire a notifié un arrêté de décision de préemption à Maître Roches et à Monsieur et Madame DESNEUX. L'offre pour l'acquisition de cette parcelle est de 20 000 €.
- Le 17 mars, réception en mairie du courrier de réponse de Monsieur et Madame DESNEUX refusant l'offre de 20 000 €. Monsieur et Madame DESNEUX souhaitent le maintien du prix de 26 500 € figurant sur la DIA.
- Suite à ce refus, la Commune a engagé un avocat Maître DALIBART.
- Le 20 avril 2021, un dépôt de consignation a été réalisé pour un montant de 3 975 € auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques des Pays de la Loire et du Département de la Loire Atlantique de Nantes.

- Le 5 mai 2021, le commissaire du gouvernement chargé de procéder aux évaluations des biens dans le département a estimé à 29 000 € la valeur du bien objet de la préemption urbaine.

- Le 31 mai 2021 a eu lieu en mairie l'audience d'expropriation en présence du Président du Tribunal, du juge, du greffier, du commissaire du gouvernement, des avocats des deux parties, de Monsieur et Madame DESNEUX, du Maire intérimaire, d'un conseiller municipal et de la secrétaire de mairie. Une visite des lieux a été réalisée, mesure de pièce d'habitation a été faite.

Une visite comparative a eu lieu au Boulay.

- Le 21 juin à 9h aura lieu l'audience au tribunal judiciaire de Tours en vue de la fixation du prix du bien cadastrée B 0474 appartenant à Monsieur et Madame DESNEUX.

- La décision du juge nous sera transmise en mairie mi-juillet au plus tard le 21 juillet 2021.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'émettre leur avis pour la suite à donner sur ce dossier de préemption.

Madame MOYER Chantal ne prend part au vote.

Par 8 voix pour, 6 voix contre, les membres du Conseil Municipal décident de continuer la procédure engagée.

Notification de cette décision sera adressée à Maître DALIBARD le 16 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à: 20h45.